



Non aux réformes Blanquer qui s'attaquent à l'École et à ses personnels et qui entraînent des suppressions de postes.

Le projet de loi « pour une école de la confiance » est présenté aux instances consultatives dans la précipitation. Le ministre veut le soumettre au parlement en janvier pour une application à la rentrée 2019. Ce projet de loi autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances sur la réforme territoriale. La fusion des académies existantes est un pas de plus vers une régionalisation de l'Éducation nationale et la remise en cause des règles nationales. Les autres dispositions essentielles de ce projet de loi sont en totale cohérence avec la remise en cause des garanties nationales avec la possibilité, sous couvert d'expérimentation, d'adapter localement les horaires d'enseignement. Nous demandons le retrait de ce projet de loi.

2 650 postes seraient supprimés dans le 2nd degré à la rentrée 2019, auxquels il faut ajouter la suppression de 400 postes de personnels administratifs : les annonces ministérielles ne font que confirmer ce que nous savions déjà : la « priorité à l'éducation » revendiquée par le gouvernement n'est qu'une illusion. Ces suppressions sont indissociables des contre-réformes engagées par le ministre, en particulier celles du lycée, du baccalauréat et de la voie professionnelle.

Ces attaques inacceptables contre l'École publique et ses personnels font système avec les attaques contre le statut général des fonctionnaires et les 120 000 suppressions de postes prévues dans la Fonction publique, sur le quinquennat.

Des salaires toujours gelés !

La valeur du point d'indice a été gelée de 2010 à 2016 et l'est de nouveau depuis 2017, les retenues pour pension civile ont augmenté, et la CSG majorée de 1,7 point.

Et maintenant : les retraites !

Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, a confirmé l'intention du gouvernement d'instaurer un régime universel par points en vigueur à partir de 2025 et donc de supprimer le Code des pensions. Cela signifierait la fin de la référence aux 6 derniers mois de salaire, dès lors, les salarié-es ne pourront plus prévoir leur âge de départ ni le montant de leur retraite, c'est pourquoi nous nous opposons à ce projet.

Face à cette offensive généralisée contre nos droits, nos salaires, nos postes et nos conditions de travail, nos organisations FNEC FP-FO, CGT Éduc'action, Sud Éducation appellent les personnels à se réunir en assemblée générale, et exiger du ministre :

- l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires ;
- le retrait de Parcoursup, de la réforme du lycée et du baccalauréat, l'abandon de la réforme de la voie professionnelle et le retrait du projet de loi pour « l'école de la confiance » ;
- l'abandon de la fusion des académies.

Elles appellent les personnels de l'Éducation nationale à se mettre en grève le 12 novembre.